

## TABLETTES LOCALES

Le nombre des vaisseaux océaniques entrés pendant cette saison dans le port de Montréal est de 553, et il en est sorti 544. On compte 625 arrivées et 616 départs durant la période correspondante de l'an dernier; ce qui accuse pour l'année courante une diminution de 72 dans le nombre total.

Le *Telegraph*, de Saint-Jean, Nouveau-Brunswick, assure qu'il a été exporté du Nouveau-Brunswick, l'année dernière, assez de bois pour produire 220,000,000 de pieds de madriers en superficie, un montant suffisant pour faire une plateforme en planches de dix pieds de largeur depuis Saint-Jean jusqu'à Liverpool et mille milles au-delà. Le même journal fait remarquer que dans le cas où les forêts de la province pourraient subvenir à un écoulement aussi considérable, l'état du marché au bois en Europe démontre la nécessité d'arrêter la production pour quelques années à venir.

Le département de la marine ayant demandé au gouvernement français de diminuer les droits imposés sur les vaisseaux canadiens offerts en vente en France afin de les placer sur le même pied que les vaisseaux anglais qui s'y vendent, le gouvernement a refusé d'acquiescer à cette demande, en alléguant qu'après avoir bien étudié cette question, il a vu qu'il était impossible d'accorder aux produits canadiens le privilège des taxes conventionnelles, hormis qu'elles fussent stipulées dans les traités. En vertu des lois actuellement en force, le département des douanes ne peut faire autrement que d'exiger les droits mentionnés dans le tarif. Le gouvernement ajoute que les constructeurs de vaisseaux français ne veulent pas que la loi soit amendée.

Le *Times* de Londres contient ce qui suit au sujet du chemin de fer du Grand-Tronc :

« Le rapport du chemin de fer le Grand-Tronc du Canada pour le semestre expiré le 30 juin, vient d'être publié. Ce document n'est pas bien consolant pour les détenteurs de stock, soit ordinaire, soit préférentiel. Comparés aux recettes du premier semestre de 1874, celle du premier semestre 1875 accusent une diminution de £105,000, tandis que les frais d'exploitation n'ont diminué que de £81,000. Le profit net du semestre est de £175,000, et avec cette somme il faut payer l'intérêt sur les débetures, sur les hypothèques, etc. Tout cela payé, il reste £143 pour payer un dividende aux détenteurs de stock préférentiel, s'élevant à £12,000,000, et aux détenteurs de stock ordinaire, s'élevant à £11,000,000. »

## ON DEMANDE UNE ACADEMIE EN BAS-CANADA

L'Académie française, proprement dite, a été fondée en 1635 par lettres patentes du roi Louis XIII. Elle a rendu de grands services à la France et surtout à la langue française. Les académiciens, Chapelain en tête, s'occupèrent d'abord d'épurer la langue et de faire un dictionnaire.

Le 3 juin 1679, ce docte corps décréta que les participes présents seraient dorénavant invariables et indéclinables à toutes fins que de droit et pour le reste de l'éternité.

Ce sont des académiciens qui déclarèrent solennellement et doctement à Napoléon Bonaparte, au commencement de ce siècle, que la vapeur ne pourrait jamais s'appliquer à la navigation de long cours.

Aussi Fulton, le vulgarisateur des *Steamboats*, n'était ni de l'académie française, ni Français.

Les quolibets de toutes sortes n'ont point été épargnés aux Quarante.

Ce nombre même occasionna plus d'une plaisanterie. Une fois qu'il fallait remplacer un académicien décédé, quelqu'un dit : « C'est chose facile : si à trente-neuf on ajoute un zéro, on a 40. »

Et Pirron disait de dépit :

Ci-git qui ne fut rien.  
Pas même académicien.

Pourtant cette institution est éminemment utile.

Pourquoi n'aurait-on pas une Académie en Bas-Canada, à Québec ou à Montréal? Nous sommes trop loin de l'Académie française. Le mot le moins français, le terme le plus barbare, la locution la plus vicieuse et la plus boiteuse a le temps de s'implan-

ter et de tout gangrener avant que nos cousins, les académiciens français, en aient eu connaissance.

Que ceux qui doutent de mon avancé aillent aux séances d'un conseil municipal, d'une chambre d'assemblée, voire même au Sénat, et ils seront étonnés du peu d'autorité que l'Académie française exerce sur les Canadiens-Français.

Qu'il me soit donc permis de prier mes compatriotes d'établir une Académie nationale.

Un académicien n'a guère besoin d'argent, vivant surtout de gloire et d'orthographe. (Personne ne doit être surpris si l'on rencontre souvent des académiciens maigres).

Pourtant, s'il fallait des écus au soleil, on pourrait s'en procurer. Au lieu de faire venir chaque année pour cent mille francs de communiens français, qu'on les donne à notre Académie. Ni le peuple ni le gouvernement n'en seront plus mal.

De suite il y aurait de la besogne à faire. Le sort des participes présents étant réglé, on pourrait — les futurs académiciens — prendre en considération les participes passés. Et sans avoir envie de faire partie de l'Académie canadienne-française, je me permettrais de déclarer les participes passés invariables et immuables. Il n'y a pas assez d'accord dans le monde pour se casser la tête pour faire accorder les participes passés.

Il y aurait en outre économie d'encre et de travail. Si un seul journaliste a pu épargner vingt mille francs rien qu'à ne pas mettre les points sur les i, quelles sommes ménagerait-on en omettant tant d'e et tant d's !

Nos académiciens — nos ! ça ne sonne pas mal — pourraient déterminer le mode d'écrire et de parler suivant les personnes, en ayant égard à leur position et leur situation sociales.

*Je va t être ou je suis pour t être* ne devrait être employé que par les représentants parlementaires; *citizené* et *quantifié* et *voité*, aux émigrés des Etats-Unis. Les conseillers pourraient user avec sobriété et tempérance de la phrase sacramentelle : *la motion dont à laquelle je propose*. Les commis voyageurs ne seraient pas exposés à aller en prison pour avoir dit avec bonne foi *la femme que je parle, presque ment, un vitreaux, un gros-t habitant*. J'ai désouillé pourrait se tolérer chez les instituteurs, et *du morphile*, chez les bourgeois.

Tout poète ou versificateur qui ferait des vers de plus de quinze pieds serait condamné à un mois de prison aux travaux forcés pour chaque pied additionnel. La peine glorieuse du fouet serait appliquée invariablement aux journalistes pour chaque phrase d'une colonne et demie. Quant aux huissiers et autres lettrés mentionnés dans nos statuts, on pourrait les obliger de mettre quelques douzaines de points et virgules au bas de leurs actes pour suppléer à ceux qu'ils ont déjà omis et qu'ils omettront encore.

Enfin, on pourrait appliquer divers châtimens tels que le carcan, le pilori et la peine capitale à certains félons littéraires.

Il ne serait pas non plus hors de propos de munir chaque académicien d'une gaule souple et flexible pour écheniller chaque matin le jardin des muses et corriger sommairement les cacographes et les plagiaires.

Enfin de compte, l'académicien vaincu de haute ou de petite trahison littéraire devrait être banni pour pas plus de cinq ans, après lui avoir, au préalable, arraché un à un tous les poils des jambes en présence de douze témoins, à ce commis par le ministre de l'instruction publique.

Mais qui composera cette académie? Et combien y aura-t-il d'immortels dans la Province de Québec?

Je ne suis que cendre et poussière, mais je me permettrai de faire, chapeau bas, une petite suggestion.

L'Académie ayant pour mission de redresser les abus littéraires, ne doit pas exiger, chez ses membres, plus de capacité, de savoir et de grammaire qu'on en exige des membres du Parlement. Car il est aussi important de faire des lois que de la littérature.

Il y a deux manières de faire un choix judicieux d'académiciens : les nommer à vie, comme les Conseillers législatifs, ou les faire élire par le peuple.

Le dernier mode me semble préférable, pourvu que le titulaire reste en place sa vie durant, à moins qu'il ne devienne imbecile légal ou fou juridique.

Il n'y aurait pas besoin de ce qu'on appelle en ce pays une *qualification* foncière, un homme pouvant être fort instruit et avoir de l'esprit et du jugement sans posséder cinq cents louis, cours d'Halifax.

Enfin, tous les majeurs des soixante-et-cinq comtés du Bas-Canada ayant le même intérêt à avoir de la bonne littérature, seraient électeurs et éligibles. Le vote devrait être ouvert et public, sans scrutin; voter pour un candidat à l'Académie n'étant ni un péché, ni une mauvaise action, ni un acte qui fasse honte à qui que ce soit.

Seulement, au lieu d'officier-rapporteur, chaque voteur aurait huit jours, fixés d'avance par proclamation sous le grand sceau provincial, pour enregistrer sa voix chez son curé ou son ministre, qui serait fonctionnaire public à cet effet.

Par ce moyen on aurait soixante-et-cinq académiciens à bon marché, et je suis persuadé que s'il était donné à Racine, à Boileau ou à Voltaire d'assister à une séance académique, ils y trouveraient autant de science, de littérature et de français que dans nos assemblées législatives, parmi nos commissaires d'école et chez messieurs les conseillers municipaux.

J'avoue candidement que j'ai hâte de voir cette nouvelle institution à l'œuvre.

Courez, volez, heures trop lentes!  
Qui retardez cet heureux jour.

C. LÉPINE.

L'Assomption, 1875.

## RECETTES. — ECONOMIE DOMESTIQUE

*Recette pour ôter les taches d'huile sur le parquet, sur le marbre et sur la pierre.* — 1. Etendez sur la tache une couche légère de terre glaise, posez dessus un fer à repasser bien chaud et renouvelez le tout six fois, la tache aura disparu. 2. Versez sur la tache un peu d'eau seconde ou potasse d'Amérique délayée dans de l'eau et lavez avec soin. Si la tache reparaît employez de nouveau le même moyen. Ayez soin de cirer et frotter la place chaque fois.

*Apoplexie.* — Maladie produite par un épanchement de sang dans le cerveau. — Lorsqu'un individu est frappé d'une attaque d'apoplexie, il faut immédiatement le débarrasser de ses vêtements, de ceux surtout qui peuvent gêner la circulation du sang, tels que les cravates et les corsets; on le mettra ensuite au lit en ayant soin de placer sa tête dans une position élevée; il ne devra pas être surchargé de couvertures, et sa chambre sera maintenue à un degré de température moyenne, car le froid comme la chaleur trop élevée, pourrait lui être nuisible. On pourra en attendant l'arrivée du médecin lui donner à boire un peu de tisane d'orge et de chiendent, sucrée, et un ou deux lavemens dans lesquels on ajoutera une cuillerée de sel de cuisine et deux ou trois fois autant d'huile d'olives.

*Nettoyage et conservation des bottes et des souliers en cuir vernis.* — Les bottes et les souliers vernis ne doivent jamais être cirés à l'anglaise. Pour les nettoyer, il suffit de les laver avec une petite éponge trempée légèrement dans l'eau; frottez ensuite avec un linge ou torchon fin; quand la chaussure est sèche, frottez encore avec un morceau d'étoffe de laine ou de soie bien sec. Lorsque la chaussure commence à perdre de son brillant, mettez dessus, après le dernier frottement, une goutte d'huile d'olives et étendez-la avec le doigt ou un morceau d'étoffe de laine qui ne vous sert qu'à cet usage. Et enfin, lorsque la chaussure a perdu son brillant, lavez-la, essuyez et laissez sécher, et étendez dessus du vernis.

*Moyen d'enlever les taches d'urine.* — Sur tous les tissus de laine bon teint, les taches d'urine

ne résistent pas au lavage fait avec la dissolution d'étain; lorsque les taches sont récentes, on peut les enlever par l'emploi de l'alcali volatil étendu d'eau.

*Aphthes.* — Eruption de petits boutons blanchâtres qui se développent dans l'intérieur de la bouche. — On traite les aphthes en faisant laver la bouche avec une décoction de racine de guimauve ou d'orge à laquelle on ajoute du miel rosat ou du sirop de mûres; si la douleur est vive, on verse dans la décoction 10 à 12 gouttes de laudanum et on remue le tout pour bien mélanger toutes ces substances. Si, malgré ce traitement, les ulcérations ne se guérissent pas, on les toucherait avec un petit pinceau trempé dans du miel rosat pur.

*Manière d'enlever les taches de café et de chocolat.* — Le café et le chocolat préparés au lait, forment des taches très-apparences et plus difficiles à enlever que lorsqu'ils sont préparés à l'eau. Le lavage à l'eau d'abord, puis au savon, suffit pour les détruire, mais il peut altérer les couleurs. Alors, pour agir avec plus de prudence, il vaut mieux se servir d'un jaune d'œuf délayé dans de l'eau tiède. On emploie cette composition comme un savonnage; si les taches résistent à plusieurs lavages, on pourrait y ajouter quelques gouttes d'alcool, en frottant légèrement avec un pinceau en poils de sanglier coupés courts.

## LES PREMIÈRES CARMÉLITES CANADIENNES

Dimanche dernier, 8 courant, et précédant la bénédiction que Sa Grandeur Mgr. de Gratianopolis a faite de l'édifice qui servira provisoirement de monastère aux religieuses Carmélites établies à Hochelaga, a eu lieu une fort touchante cérémonie: la réception de sept postulantes dans l'ordre du Carmel.

Ces jeunes personnes qu'une irrésistible vocation appelle dans un ordre réputé par l'austérité de sa règle et la sévérité de sa discipline, appartiennent toutes au Bas-Canada.

Nous donnons ici, avec leur âge, leur nom de famille ainsi que celui par lequel chacune d'elles sera dorénavant désignée: Melles Louise Dorion, sœur Marie de la Trinité, 24 ans, Montréal; Marie-Clarisse Charbonneau, sœur Marie des Anges, 24 ans, Montréal; Marie-Louise Legris, sœur Victoire de Jésus, 23 ans, Rivière-du-Loup (en haut); Marie-Delisa Desmarchais, sœur Marie de St. Joseph, 22 ans, Côte des Neiges; Marie-Claire Crevier, sœur Thérèse de Jésus, 21 ans, Montréal; Marie-Déla Cinq-Mars, sœur Marie de l'Enfant-Jésus, 21 ans, Trois-Rivières; Marie Gauthier, sœur Ste. Anne de St. Barthélemi, 19 ans, Trois-Rivières.

Nous ajoutons à ce propos que Mlle Claire Crevier est la fille aînée de notre collaborateur, M. J. Crevier, M. D., et qu'elle porte en religion le nom même de la première Canadienne qui se fit recevoir carmélite à Rheims, et dont le Père Braun a retracé la vie pieuse et sainte.

Outre les parents et les amis des futures religieuses, un grand nombre de personnes assistaient à cette cérémonie toute nouvelle.

Parmi les membres du clergé, ont remarqué M. le chanoine Hicks, les Révds. MM. Tortel, O. M. I., Thérien, Dugas, Collin, Poulin, Caisse, Charette, Leclaire et Villeneuve.

Après une prière que l'évêque récita à genoux ainsi que toute l'assistance, M. le Grand-Vicaire Raymond, de St. Hyacinthe, dans une allocution fort éloquente, représenta les sacrifices et les mérites de la vie conventuelle.

A plusieurs reprises quelques sanglots, expression d'une douleur maternelle difficile à contenir, se firent entendre.

Pendant ce temps, les sept postulantes, qu'une des sœurs Tournières avait amenées à la chapelle, écoutaient le prédicateur, placées sur deux rangs à la droite de l'autel.

Mgr. de Gratianopolis occupait un fauteuil au pied des marches, tandis que les autres prêtres entouraient de chaque côté le siège du prélat.